



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

**Docteur Michel Dru**  
*Président*

**Docteur Nicole Smolski**  
*Vice-Présidente*

**Docteur Max-André Doppia**  
*Secrétaire Général*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE du 17 mars 2008**

### *Permanence des soins : L'inertie de la DHOS*

Le SNPHAR exprime **sa déception sur la qualité** des réunions de concertation entre la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière (FPSH) et les pouvoirs publics.

La méconnaissance par nos interlocuteurs des enjeux de la permanence des soins et des problèmes qui lui sont liés est suspecte. L'absence de volonté et l'incapacité en tant que Tutelle à régler les dérives et les abus locaux existant dans la gestion de la permanence des soins sont atterrantes, à moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie délibérée dans l'attente des conclusions du rapport de la Mission Larcher. Elles sont source **d'un abus de biens publics et d'un gaspillage en ressources humaines.**

Le SNPHAR rappelle à nouveau ses principales revendications:

- 1. une revalorisation substantielle de la permanence des soins :**
  - une reconnaissance du temps passé en garde en valorisant la garde à la hauteur de 3 plages ou en sa quotité horaire en cas de service en temps continu.
- 2. une amélioration du statut de l'astreinte :**
  - une inclusion dans l'assiette IRCANTEC,
  - l'alignement de l'indemnisation sur celle du secteur libéral, permettant une rémunération décente des déplacements.
- 3. une véritable reconnaissance de la pénibilité liée à la permanence des soins** avec prise en compte de celle-ci pour notre retraite :
  - gain d'un trimestre de cotisation de SS pour 100 gardes et astreintes opérationnelles effectuées,
  - limitation à 40 annuités pour l'obtention d'une retraite à taux plein,
  - une bonification en points IRCANTEC des gardes et astreintes.
- 4. une transposition de la loi TEPA pour les heures supplémentaires** réalisées au-delà de nos obligations statutaires,

Les praticiens hospitaliers ne souscriront à **aucun simulacre de concertation**. En l'absence de propositions concrètes, **ils sont prêts à reprendre un mouvement de grève dans les hôpitaux, au début du printemps 2008.**

SAMU 94  
Hôpital Henri Mondor  
51 Av. de Lattre de Tassigny  
94010 Créteil Cedex  
tél. 01 45 71 95 00  
[✉ michel.dru@snphar.com](mailto:michel.dru@snphar.com)

Service d'anesthésie-réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 04 72 07 10 17  
[✉ nicole.smolski@snphar.com](mailto:nicole.smolski@snphar.com)

Pôle Anesthésie Réanimation SAMU  
Niveau 06  
CHU Côte de Nacre  
14033 Caen Cedex  
tél 02 31 06 47 36  
[✉ max-andre.doppia@snphar.com](mailto:max-andre.doppia@snphar.com)

[www.snphar.com](http://www.snphar.com)